

Projet de fusion des TN et TRN

Le Conseil d'Etat prend acte du rejet du projet par les TN

Avec le projet de fusion des deux entreprises de transports publics TN et TRN, les autorités politiques neuchâteloises auraient voulu assurer la compétitivité de nos entreprises dans le contexte de la libéralisation en offrant davantage de prestations avec moins de moyens financiers. Néanmoins, la rencontre tenue le 31 août 2011 à La Chaux-de-Fonds entre les deux Conseils d'administration n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé. Le Conseil d'Etat prend acte de la décision du Conseil d'Administration des TN, qui s'est réuni le 22 septembre 2011, de ne pas approuver le projet de fusion "Chasseron".

Présidé par le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire (DGT), un comité de pilotage, composé de représentants des propriétaires, de la direction et des présidents des entreprises de transports TN et TRN, du chef du Service des transports et accompagné par un mandataire externe, travaille sur le projet de fusion des entreprises de transports publics TN et TRN depuis 2007. Le comité de pilotage s'est réuni à 14 reprises, ce qui représente plusieurs dizaines d'heures de travail et un investissement total proche du million de francs. Pour rappel, en 2010, les Conseils d'administration des deux entreprises de transport avaient accepté le principe d'une fusion.

L'objectif et le processus de ce projet de fusion ont été entérinés par un pacte d'actionnaires signé en mai 2011 par les actionnaires principaux, soit l'Etat de Neuchâtel, la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Ville de Neuchâtel représentant la COMUL. Cependant, la majorité du Conseil d'administration des TN refuse le projet "Chasseron", en particulier concernant le choix du nouveau directeur. Le Conseil d'administration des TN a confirmé sa décision de ne pas approuver le projet de fusion à l'occasion d'une séance tenue le 22 septembre 2011.

Le Conseil d'Etat prend acte de cette décision, qui met fin au processus, et ne peut qu'en constater les conséquences: l'entier des engagements pris par le collège gouvernemental cantonal, dans le cadre de ce processus de fusion Chasseron est de facto annulé. Ceci concerne en particulier le pacte d'actionnaires "Chasseron", signé le 11 mai 2011 par le Conseil d'Etat.

Vifs regrets et inquiétude du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat regrette vivement cet échec et fait part de son inquiétude pour la santé financière de l'entreprise de transports du canton. En effet, en raison de la concurrence qui ne pourra qu'augmenter, la survie de nos entreprises de transport dans les prochaines années dépendra de leur niveau de compétitivité. Une fusion aurait augmenté celle-ci.

Cet échec signifie le renoncement du gain par synergies estimé à 1,8 million par an. De plus, l'augmentation prévisible du prix des transports publics contraindra les autorités politiques du canton à trouver d'autres solutions pour garantir au minimum le maintien de l'offre de transport, étant précisé que la réalisation du RER neuchâtelois sera combinée avec une augmentation de l'offre de transport! Le pari sera donc plus difficile.

Le Conseil d'Etat tient cependant à assurer qu'il poursuivra une politique volontaire dans le domaine des transports publics, intimement convaincu que ceci ne peut que servir à moyen et long terme les intérêts de l'entier de notre canton.

Pour de plus amples renseignements:

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, président du comité de pilotage du projet de fusion TN-TRN, tél. 032 889 67 00.

Pascal Vuilleumier, chef du Service des transports, tél. 032 889 67 01.

Neuchâtel, le 26 septembre 2011